**Question** 2 pts

Donnez les obligations qu’un Directeur de plongée doit lors d’une plongée.

* *Connaître le plan de secours et information aux pratiquants,*
* *Vérifier la présence et le fonctionnement de l’ensemble du matériel de sécurité obligatoire,*
* *S’assurer de la qualification des personnes destinées à intervenir en cas de besoin,*
* *Composer les palanquées dans le respect des textes règlementaires,*
* *Fixer les paramètres de plongée en fonction des palanquées constituées et des conditions de plongée.*
* *Choisir le site de plongée en fonction des pratiquants,*
* *Décrire le site de plongée et donner les consignes en cas de problème (autonomes, encadrants)*
* *Mettre en place les dispositifs de sécurité : sécurité surface, pendeur, bloc de secours, etc.*

*0.25 pt par réponse juste (maxi 2 pts)*